

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2018-11

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir : 01
Votants : 12

L'an deux dix huit
Le 22 mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Michel PERRET, Adjoint
Date de la convocation 16 mars 2018

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SALARIES EN VUE DE LA REPRISSE DE LA GESTION DES ETATS DES LIEUX DE LA SALLE DES FETES

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Philippe PELLET

EXCUSES : Bruno BESANÇON donne pouvoir à Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT

ABSENTS : Erwan BRACCHI, Benoist CHAMARAUD

Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIER-FAUVY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la municipalité envisage de reprendre la gestion des états des lieux à compter du 1^{er} avril 2018.

Pour cela, il est nécessaire d'acter une convention avec PSA SAVOIE pour la mise à disposition du Personnel qui s'occupera des états des lieux de la salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de prestation de service assurée par PSA SAVOIE pour la mise à disposition du Personnel en charge des états des lieux de la salle des fêtes,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles en vue de la réalisation de ladite prestation de service (signature d'une convention).

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et
Certifié exécutoire et affiché